

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 085-218502672-20230413-0572023-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'An deux mille vingt trois

Le Treize Avril, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Madame ROBIN Annie, Première Adjointe

Date de convocation du Conseil Municipal : 05.04.2023

**PRESENTS** : ROBIN A., BOURNEL P., SUREAU M., GROLEAU D., TRAVAUX J., KLEIN-ARRIGHI A-C, ADAM V., CLOCHETTE S. (arrivée de Mme CLOCHETTE Sylvie à 21 H 10)

**ABSENTS** : FROMENT R., ARCHAMBAUD M., SOUCEK N., FERREIRA S. (Excusés)

Pouvoir de MR FROMENT René à Mme SUREAU Monique (arrivée de Mr FROMENT René à 21 h 15)

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mme SOUCEK Nathalie à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Mme SUREAU Monique

**Extrait n°57-2023**

**Hôpital de Luçon – Motion pour assurer l'avenir de l'Hôpital :**

Les élus ont un rôle d'écoute auprès de leurs concitoyens en répondant à leurs besoins. Lucides sur les enjeux territoriaux et financiers, c'est avec efficacité et réactivité qu'ils veulent défendre au mieux l'avenir et la pérennité des institutions publiques sur le territoire rural pour garantir une égalité d'accès des usagers aux services publics de proximité quels qu'ils soient et plus particulièrement les Centres hospitaliers :

Considérant que la multiplication des fermetures de lits et des services hospitaliers contribuent à aggraver les phénomènes de saturation des CHD et des services d'urgences,

Considérant la désertification médicale libérale en milieu rural,

Considérant que la désertification médicale de notre territoire se trouve compensée pour partie par un accueil aux urgences de l'hôpital de Luçon notamment la nuit,

Considérant que notre territoire de santé est confronté à une situation particulièrement critique en matière de couverture médicale,

Considérant l'importance de l'hôpital local de Luçon dans l'organisation territoriale de l'offre de soins,

Considérant que l'expérience prouve que l'amorce du démantèlement d'un service conduit à la fermeture complète dudit service, voire de l'établissement,

Considérant que les fermetures successives des services publics minent la pérennité de la vie rurale en particulier lorsqu'elles affectent la répartition territoriale de l'offre d'équipements et de services de soins et de santé, qu'elles sont en totale contradiction avec les volontés politiques d'accueillir de nouvelles populations dans les bourgs ruraux en les rendant attractifs,

Considérant que ce seront les services de secours et les collectivités locales qui seront impactés par l'allongement des trajets en mobilisant davantage d'hommes et de matériels et en augmentant les contributions financières des collectivités locales,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 085-218502672-20230413-0572023-DE

Depuis mai 2021, un rassemblement est organisé chaque vendredi devant l'hôpital de Luçon. À ce rassemblement, les élus et administrés ont répondu présent, cette venue est importante pour le maintien des services de santé.

Considérant que depuis plusieurs semaines, la direction de l'hôpital nous a informé de l'évolution de celui-ci en hôpital de proximité. A ce titre, l'ARS a été sollicité pour une rencontre avec les associations de défense des services publics, les élus de la communauté de communes, la direction du CHD afin d'obtenir une définition de l'hôpital de proximité.

Considérant qu'aucune date n'est aujourd'hui proposée. Seule une rencontre a eu lieu avec le directeur de l'hôpital de Luçon lors de la réunion de bureau des élus de Sud Vendée Littoral le mardi 7 mars 2023.

Considérant que nous avons eu confirmation que la demande de labellisation en hôpital de proximité a été faite par le CHD auprès de l'ARS.

Force est de constater, que le territoire sera mis devant la décision de l'ARS.

Nous rappelons donc devant ces différents constats avec la mise en place progressive des services dégradés, notre refus d'acter la perte des services de santé.

Notre demande à l'ARS est la suivante :

- ASSURER l'activité du Service des Urgences, du SMUR, du Laboratoire, de l'Imagerie sans interruption 24h/24, 7j/7 et 365j/365
- ASSURER les consultations hospitalières complètes à 100% sur le site de Luçon
- PRESERVER les consultations post-opératoires sur le site de l'hôpital de Luçon
- STOPPER le dépouillement des services de soins de proximité
- MAINTENIR le SSIAD

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **REFUSE** d'acter la perte des SERVICES DE SANTÉ
2. **S'OPPOSE**, par voie de conséquence à la fermeture desdits services précités
3. **ADOpte** cette présente motion pour assurer l'avenir de l'hôpital de Luçon qui est une préoccupation majeure des élus de la commune de Ste Radegonde-des-Noyers.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 17 Avril 2023,

Le Maire, René FROMENT

The image shows a blue ink signature of René Froment written over a circular official seal. The seal features a central figure and the text 'MUNICIPALITE DE STE RADEGONDE-DES-NOYERS' around the perimeter.